

## CONVOCAATION AU CONSEIL COMMUNAL

### CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Art.L1122-12 - Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer au jour et heure indiqués.

Art. L1122-13§1 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours avant celui de la réunion. elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art.L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le Président.

Art.L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art.L1122-24 - Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents ; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée ; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le Conseil.

Il est interdit à un membre du Collège Communal de faire usage de cette faculté. Chaque point de l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit, dans les conditions établies par le règlement d'ordre intérieur, être accompagné par un projet de délibération. Le Conseiller communal qui demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point donnant lieu à une décision joint à sa demande un projet de délibération.

Art.L1122-26§1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages ; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Conformément à l'article 97 de la Loi communale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **lundi 31 mai 2021** en VISO-CONFERENCE.

### ORDRE DU JOUR

1. Covid-19 - Tenue de la séance du Conseil Communal
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Communication - Décisions de tutelle - Information
4. Finances - Situation de caisse - Information
5. Modifications budgétaires n° 1 exercice 2021 - Décision
6. Cultes - Compte annuel - exercice 2020 - FE Saint Remacle (Schaltin) - Décision
7. Cultes - Compte annuel - exercice 2020 - FE Saint Pierre (Hamois) - Décision
8. Cultes - Compte annuel - exercice 2020 - FE Notre Dame de l'Assomption (Natoye) - Décision
9. Redevance pour la mise à disposition de vélos avec assistance électrique appartenant à la commune (exercices 2021 à 2025) - Règlement - Décision
10. Mise à disposition de vélos avec assistance électrique appartenant à la commune - Règlement - Décision
11. Fixation de la rémunération des moniteurs (étudiants) - Plaines communales - Décision
12. Fixation de la rémunération des étudiants - Opération "Eté solidaire, je suis partenaire" 2021 - Décision
13. Vente d'un terrain appartenant à la Commune de Hamois, sis rue des Scyoux - Décision
14. Réfection de la voirie et de l'égouttage - Rue d'Alvaux - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision
15. Extension de l'Atelier de Cheumont - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision
16. Désignation d'un géomètre en vue de la création d'un lotissement - Rue de la Gozée à Natoye - Approbation des conditions et mode de passation - Décision
17. Covid-19 : Subvention AVIQ en vue de soutenir et d'encourager les initiatives en matière de mobilité vers les centres de vaccination - convention Commune & CPAS - Décision
18. ASBL « La Ruche » - octroi de subvention en numéraire complémentaire en vue de couvrir les charges salariales et les nouvelles activités - montant de 5.000,00€ - année 2021 - Décision

## CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

19. RFC Natoye - octroi de subvention en numéraire en vue de couvrir les frais relatifs à la remise en état du terrain de football - montant de 5.000,00 € - Décision
20. RCA - Comptes annuels 2020 - Approbation - Décision
21. Convention d'occupation précaire - Sentiers d'art 2021 - Décision
22. INASEP - Assemblée Générale Ordinaire du 23/06/2021- Approbation des points portés à l'ordre du jour
23. Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO) - Assemblée Générale Ordinaire du 22/06/2021- Approbation des points portés à l'ordre du jour
24. Société Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur (BEP) - Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2021- Approbation des points portés à l'ordre du jour
25. Société Intercommunale BEP ENVIRONNEMENT - Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2021- Approbation des points portés à l'ordre du jour
26. Société Intercommunale BEP CREMATORIUM - Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2021- Approbation des points portés à l'ordre du jour
27. Société Intercommunale BEP EXPANSION ECONOMIQUE - Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2021- Approbation des points portés à l'ordre du jour
28. Société Intercommunale IDEFIN - Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2021- Approbation des points portés à l'ordre du jour
29. ORES ASSETS - Assemblée Générale Ordinaire du 17/06/2021- Approbation des points portés à l'ordre du jour
30. AIEC - Assemblée générale Ordinaire du 26/06/2021 - Approbation des points portés à l'ordre du jour
31. La Terrienne du Crédit social - Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2020 - Décision
32. TEC Express - Information
33. Divers – Information

Par ordonnance

Le Directeur Général,  
Marc WILMOTTE

La Bourgmestre - Présidente,  
Valérie WARZEE-CAVERENNE